

#### GENERALITES

- Chaque élève doit être assuré personnellement contre la maladie et l'accident.
- Les cours ont lieu entre les mois de septembre et de juin, vacances et jours fériés exceptés.

#### INSCRIPTION

- Elle peut se faire par téléphone, e-mail ou sur place lors de la première leçon.
- Il n'est pas obligatoire de s'inscrire en couple.
- Les chèques « ACTION RENTRÉE SCOLAIRE DE SION » sont acceptés.
- Pour les nouveaux élèves, la première leçon est gratuite, uniquement les cours collectifs.
- Remise de 5 % sur l'abonnement annuel, dès 2 enfants de la même famille, étudiants et AVS.
- Remise non cumulable.
- L'abonnement est nominatif et peut être ni prêté ni revendu.

#### MODES DE PAIEMENT

- Tous les cours sont payables au début de chaque période ou de l'année, au comptant, par TWINT, BCVS ou BVR.
- Toute personne n'ayant pas effectué le paiement lors du 2<sup>ème</sup> cours se verra refuser l'accès à l'école.
- Veuillez prendre note que toutes les factures seront envoyées par e-mail.
- Frais de rappel : 1<sup>er</sup> CHF 15.- 2<sup>e</sup> CHF 30.- 3<sup>e</sup> CHF 45.- avec dossier transmis à l'office des poursuites.

#### REMBOURSEMENT

- Tout cours commencé est dû dans sa totalité.
- Aucune déduction et aucun remboursement ne seront accordés en cas d'absence.
- Chaque leçon manquée peut être remplacée dans le mois qui suit.
- En cas de force majeure ou d'absence supérieure à 2 semaines, le solde des cours sera reporté durant la période pour laquelle l'élève est inscrit.
- En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical devra être présenté.
- En cas d'épidémie, de pandémie, danger naturel, fermeture ordonnée par le Conseil Fédéral..., les cours ne seront pas remboursés, mais rattrapés dans la mesure du possible, sous forme de stages ou de cours supplémentaires.

#### VACANCES ET JOURS FERIES

- Conformément au plan de scolarité de la ville de Sion « [www.sion.ch](http://www.sion.ch) ».

#### TENUE

- Une tenue adéquate pour chaque cours de danse est exigée.
- Les talons aiguilles ou endommagés sont strictement interdits.
- Les chaussures de danse sont fortement recommandées, dans le cas contraire, des baskets à semelles blanches ou des chaussures de ville peuvent être utilisées.
- Les chewing-gums sont interdits.

#### SPECTACLES & COMPETITIONS

- Les costumes, y compris les chaussures, sont à la charge et propriété de l'élève.
- Tous parents et accompagnants doivent s'acquitter du tarif d'entrée.
- Pour les compétitions, les frais de licence sont à la charge de l'élève.

#### DROIT A L'IMAGE

- Par son inscription, l'élève accepte que son image puisse être utilisée sur des supports publicitaires (Flyers, photos, vidéos, sites internet et réseaux sociaux...).
- Le Professeur se réserve le droit d'accepter la prise de photos et de vidéos durant les cours.

#### DIVERS

- Les parents doivent amener leurs enfants 10 minutes avant le cours et les récupérer de suite à la fin de celui-ci.
- La présence des parents, amis ou spectateurs n'est pas autorisée.
- Il est interdit de fumer et de jouer dans l'école, le hall d'entrée et les escaliers ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment.
- Les téléphones portables, jeux électroniques doivent être mis sous silence.
- La direction décline toute responsabilité en cas d'objets oubliés, échangés ou volés.
- Tout élève dont le comportement est perturbateur et qui ne respecte pas le présent règlement sera renvoyé.
- Un cours est validé dès trois personnes inscrites. En cas d'effectif insuffisant, il peut être annulé. Il est important de confirmer votre inscription au début de chaque saison.
- Le niveau des élèves et la répartition dans les cours sont établis par le Professeur.

#### ARRET

- L'élève qui ne désire plus continuer les cours est prié de le signaler par écrit à la direction, 1 mois avant la fin de la période. Dans le cas contraire, la session suivante lui sera facturée.

#### EN CAS DE LITIGE

- Le for juridique est à Sion.